

11^{ème} PROGRAMME 2019-2024



LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU

- Avoir de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour répondre aux différents besoins dans le cadre d'un développement durable des territoires
 - ✓ **La reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques**
 - ✓ **La protection des ressources et l'alimentation en eau potable**
 - ✓ **L'équilibre quantitatif**
- Préserver la biodiversité pour préserver les habitats et les espèces et maintenir les services rendus par les écosystèmes
- Adapter nos pratiques et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques pour être plus résilients aux impacts du changement climatique
- Développer la solidarité territoriale



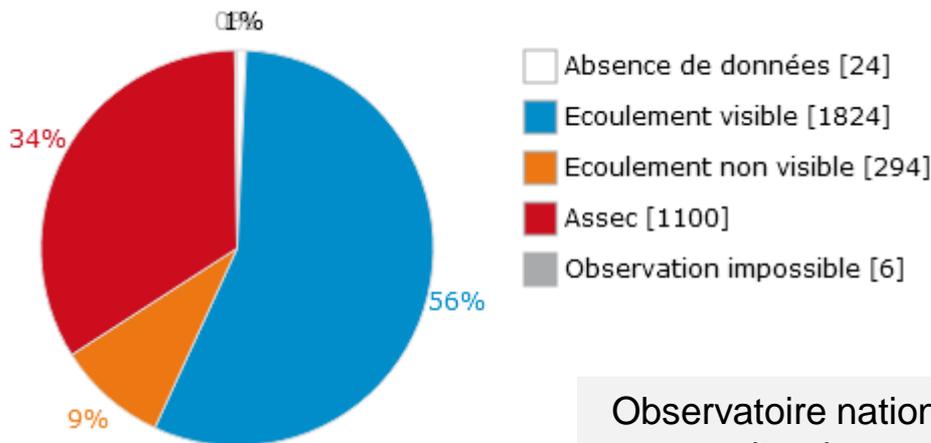
Impacts du changement climatique



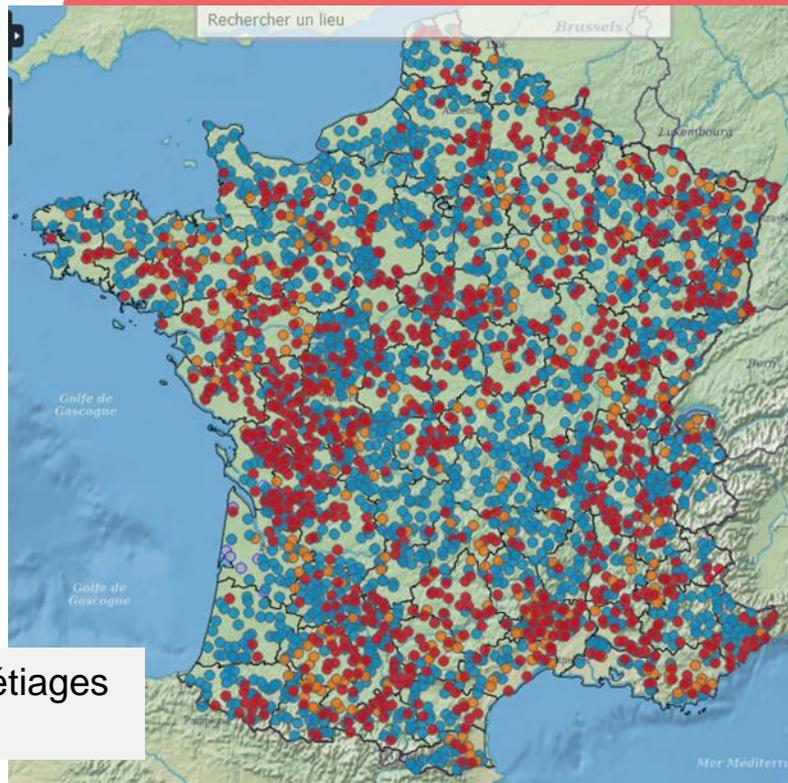
Qui a des conséquences majeures sur l'hydrologie

Moins d'eau disponible pour les milieux aquatiques
Des événements extrêmes plus intenses

- Moins d'infiltration dans les nappes
- Plus de ruissellement sur sols secs
- Étiages plus sévères et plus longs
- Inondations plus fortes



Observatoire national des étiages
situation août 2022



Qui a des conséquences sur la qualité de l'eau

- 2 causes principales
 - **Baisse des débits** => problème de dilution
 - **Augmentation de la température** => baisse [O₂] dissous
- Effets induits
 - Influence sur la dynamique de dégradation des molécules (métabolites)
 - Augmentation de la matière organique naturelle « envahissante »
 - Libération possible des stocks de polluants (sédiments, sols)

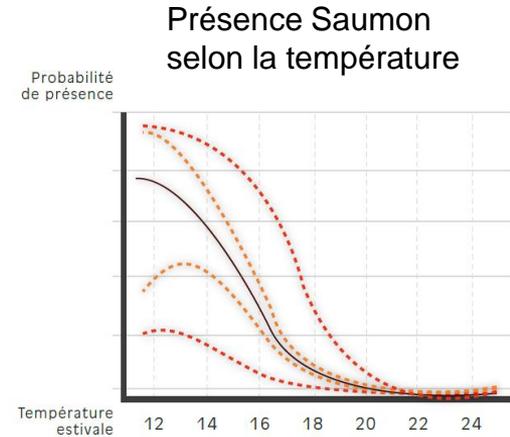
A rejets constants, **dégradation de la qualité physico-chimique**

Impact probable sur le coût de production de l'eau potable

Qui a des conséquences sur les milieux aquatiques

Sur les habitats comme sur les espèces qui sont

- liés à la **disponibilité** de la ressource (étiages/assecs, déconnexion de la nappe, discontinuités hydrologiques, accès aux zones de refuge et frayères)
- dépendants des **régimes** de perturbation (crues, étiages, assecs)
- Impactés par la **température** (t° létale, baisse de l'oxygène)
- Situation aggravée par les **pressions anthropiques**



UN PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

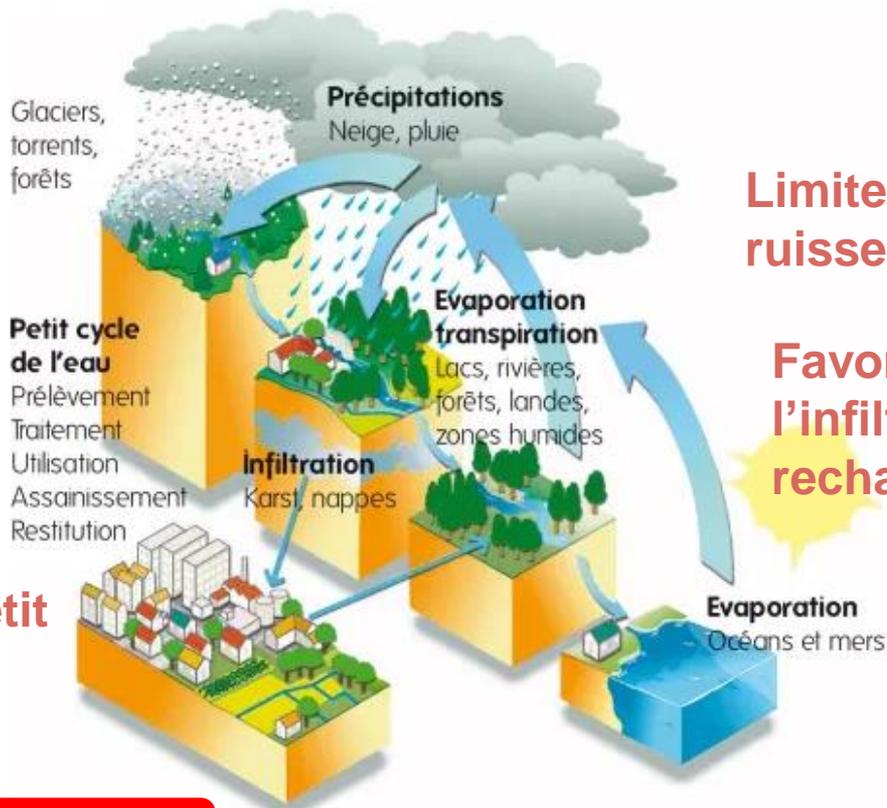
Quatre objectifs principaux :

- Trouver un nouvel équilibre entre usages et ressources dans le temps et dans l'espace,
- Réduire les pollutions à la source et mieux les traiter :
 - limiter les pollutions à la source
 - augmenter le niveau de traitement
- Renforcer la résilience des milieux naturels, aquatiques et humides :
 - bon fonctionnement des milieux aquatiques
 - sols vivants
 - diversité de paysages
- Se prémunir contre les risques naturels :
 - protection des biens et des personnes
 - reconquête des zones d'expansion des crues

Intérêt des SfN dans le cycle de l'eau

Grand cycle de l'eau

Petit cycle de l'eau



Limiter le ruissellement

Couverts intermédiaires

Favoriser l'infiltration et la recharge des nappes et des sols

Restauration de Zones Humides

Optimiser le petit cycle en favorisant l'infiltration

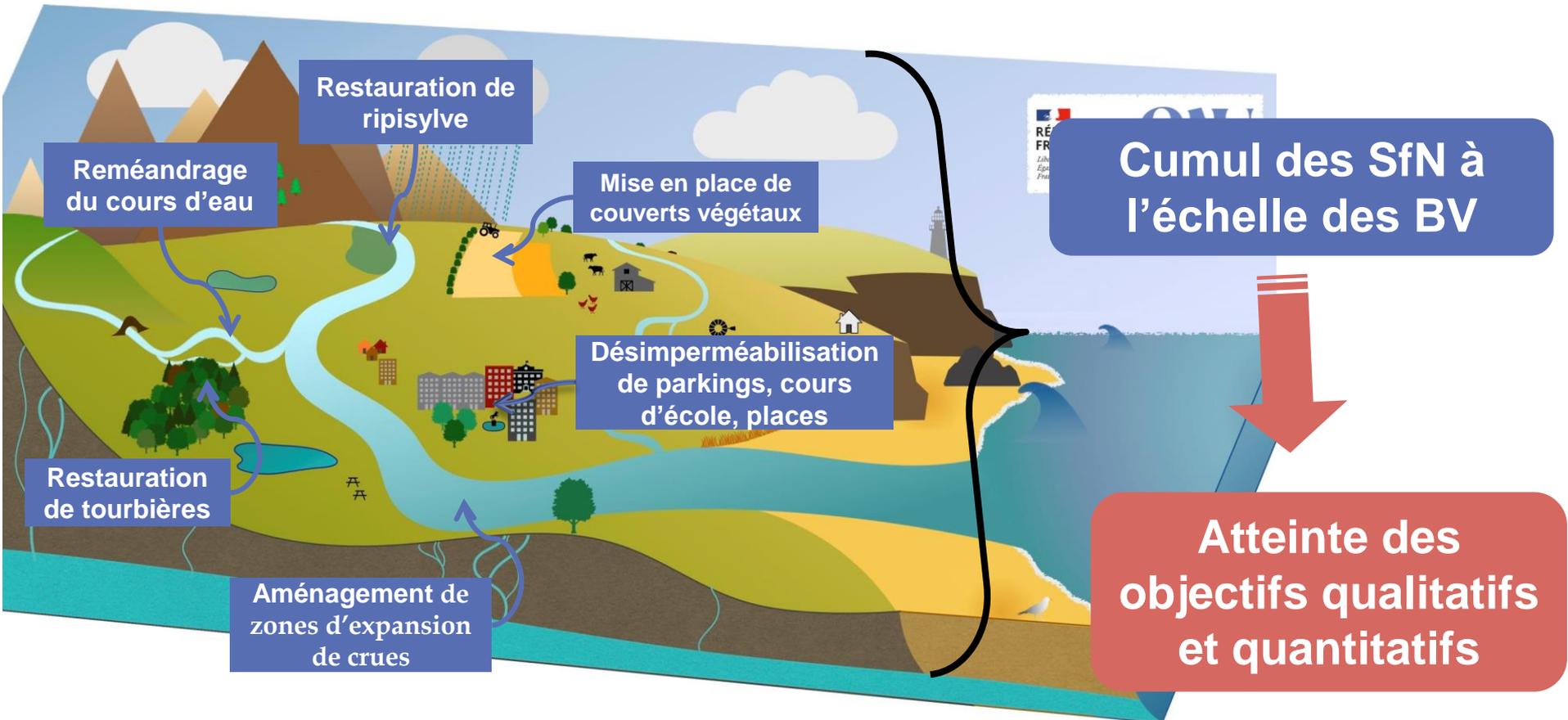
Ralentir les écoulements

Zones d'expansion des crues

Noues végétalisées

Source : Adapté de AERMC

Intérêt des SfN pour le BV



POUR DES MILIEUX AQUATIQUES FONCTIONNELS

- Améliorer la qualité de l'eau
- Diversifier les habitats
- Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol
- Favoriser leur résilience suite aux perturbations
- Renforcer leurs capacités d'adaptation au changement climatique



- Des haies pour réduire le ruissellement et l'érosion des sols, favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et la biodiversité





Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides



LES AIDES FINANCIERES

Taux maximum

Contexte

50%

- **Programme national Plantons des haies**
(7000 km en 2 ans, aide directe aux agriculteurs, pas d'aides Agence)
- **Plan National de développement pour l'agroforesterie (2021-2025)**

- **Mise en œuvre d'un PPG MA par un MO unique**

Actions sur la ripisylve: plantation restauration, entretien.

80%

- **Investissement agro-écologique**
- **Plantation de haies et d'arbres inter parcellaires**

80%

- **2 volets :**
- **animation et actions d'accompagnement** dans les territoires pour susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation et leur pérennité
- **investissements:** financement de projets d'implantations de haies et d'arbres inter parcellaires

LES AIDES FINANCIERES

Investissement agro-écologique « Plantation de haies et d'arbres inter parcellaires » aidés jusqu'à 80% par l'Agence

Qui peut en bénéficier? Tous les agriculteurs

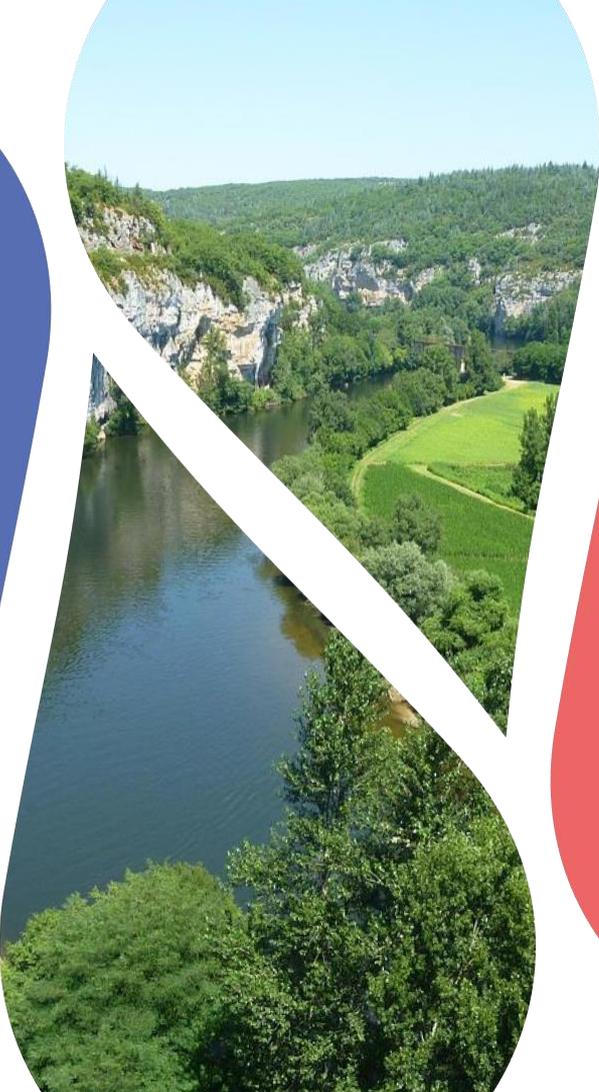
Comment en bénéficier? Modalités dépôt et taux des aides différents selon les régions (AAP) et définis annuellement

Région Nouvelle-Aquitaine :

⇒ **Aides individuelles:**

- 📌 **AAP NA** : uniquement dossiers individuels pour agriculteurs en bio ou en HVE3, pas d'aides Agence
- 📌 **hors AAP** : exploitation ciblée dans démarche collective et projet validé par porteur de la démarche, aides Agence

⇒ **Aides collectives** : dossiers issus de démarche collectives, à déposer à l'Agence soit aide directe à la collectivité qui réalise les travaux (convention collectivité agriculteurs) soit aide directe aux agriculteurs accompagnés par la collectivité.



11^{ÈME} PROGRAMME

**Merci
pour votre
attention !**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Interventions sur la ripisylve

Financement par l'agence de l'eau

Sur la ripisylve, l'agence finance :

- Plantations
- Mise en place de clôture (repousse naturelle souvent suffisante)
- Interventions nécessaires dans le cadre de travaux de restauration morpho : accès...

Si masse d'eau en état moins que bon et que ces travaux sont une priorité du CT répondant aux pressions identifiées dans l'état des lieux : **50%**

Si ces actions ne sont pas considérées comme des priorités du CT (priorisation insuffisante...), mais qu'elles répondent à une pression, elles peuvent être financées à **30%**.

Ces opérations ne **sont pas financées si elles ne répondent pas à une pression (le maintien du bon état est de la responsabilité des collectivités et ne fait pas partie des objectifs de l'agence)** ou si le maître d'ouvrage n'a pas les moyens de financer les actions prioritaires.

Rappel : l'entretien n'est pas financé. Il est défini dans l'[article L215-14](#) du code de l'environnement

MERCI



Dispositifs en faveur des ripisylves

Règlement d'intervention régionale en faveur de l'eau

Fiche 2A. Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau

Plantations de berge avec essences adaptées et Restauration de ripisylve (entretien non éligible), actions inscrites dans un programme pluriannuel d'actions (CTMA, PPG)

Bénéficiaires : collectivités territoriales, syndicats mixtes, EPCI, asso loi 1901
Taux max 20% des dépenses éligibles (80% d'aides publiques)



Appel à Projets Nature et Transitions

Fiche 1. Agir pour la biodiversité en NA, des projets de territoire au service de la biodiversité

B1. Aide à mise en œuvre de travaux, investissements, actions opérationnelles
→ dont : **plantations de ripisylves** non financés dans CTMA

Bénéficiaires : EPCI, groupements de communes, collectivités, pays, PETR
Taux max 70% des dépenses éligibles